

Industrie automobile: projecteurs à faisceau de croisement asymétrique ou de route, CEE des Nations Unies

1999/0001(AVC) - 03/10/2000 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant sans débat le rapport de M. Guido BODRATO (PPE/DE, I), le Parlement européen donne son avis conforme sur la position de la Communauté européenne sur le projet de règlement portant sur l'homologation des projecteurs pour véhicules automobiles émettant un faisceau asymétrique.